



Question sur mon préavis de location

Par **sharellen**, le **24/09/2009** à **17:39**

Bonjour, j'ai été licencié économiquement le 6 août 2009 et j'ai donné mon préavis de 3 mois le 29 août 2009.

En faisant des recherches de locations j'ai appris que mon préavis aurait pu être réduit à 1 mois.

Sachant que j'ai déjà envoyé mon préavis puis je l'annule en envoyant celui de 1 mois ?
Si oui dois-je le préciser dans mon nouveau préavis ?

Merci d'avance pour vos réponses.